

N° CP 3^e/58-07
Séance du - 8 JUIN 2007

**ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 – ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

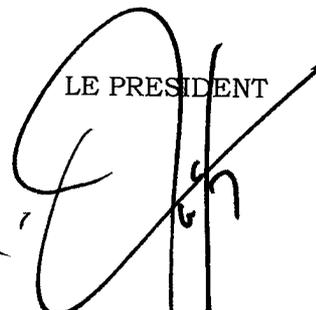
- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 15 459,08 €
 - . Régularisation : 5,27 €
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2007.
- ❖ Précise que la dépense correspondante aux acquisitions de voirie sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 enveloppe 89849 du budget départemental 2007.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 1.1. JUIN 2007
Publication 1.5. JUIN 2007
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER